

quartier général est alors établi au Centre où ils prennent alors leurs décisions et rassemblent tous les renseignements qui les intéressent.

Le *Groupe d'analyse politique* a été formé pour élaborer et analyser, dans des perspectives à long terme, les principales options et principaux objectifs politiques. Il coordonne les études de politiques du Ministère pour faire en sorte qu'elles correspondent aux principaux objectifs du Canada en matière de politique étrangère, relève les incompatibilités pouvant se manifester dans la politique suivie ou dans certains secteurs entre les visées à court terme et à long terme et entretient des rapports avec d'autres groupes (gouvernementaux, privés ou universitaires) chargés de l'analyse et de la planification des politiques. Enfin, il travaille à unifier la politique étrangère des divers ministères intéressés. Son président est directement responsable devant le sous-secrétaire d'État et fait partie du Groupe des sous-secrétaires.

Le *Bureau de liaison (sécurité et renseignements)* n'appartient à aucune des catégories dites géographique, fonctionnelle ou administrative. Il s'occupe de l'aspect sécurité des opérations du Ministère et assure les services de liaison dans le domaine de la sécurité et des renseignements.

Le *Directeur des négociations aériennes* est chargé de la conduite d'une longue série de négociations bilatérales. Il est comptable au Comité interministériel de l'aviation civile, lequel est chargé d'unifier les domaines de l'aviation civile nationale et internationale et de faire les recommandations appropriées au ministère des Transports et au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le *Cabinet du chef du protocole* poursuit deux objectifs principaux: il doit d'abord faciliter l'installation des représentants étrangers au Canada et, dans la mesure du possible, créer des conditions propices à l'exercice de leurs fonctions; il prend aussi les dispositions nécessaires en vue de l'accueil, du logement et du divertissement des visiteurs officiels. Les deux services du Cabinet, celui du protocole et celui des visites et conférences, concourent à la réalisation de ces objectifs.

Le Ministère assure, par ailleurs, les services de soutien administratif du *Bureau des recherches spéciales*.

L'*inspecteur général*, directement responsable devant le sous-secrétaire d'État, assure, sans avoir à le soumettre à d'autres